

Département fédéral de la défense, de la
protection, de la population et des sports (DDPS)
Monsieur le Conseiller fédéral
Martin Pfister
3003 Berne

Via niklaus.tschan@baspo.admin.ch

Lausanne, le 13 mars 2026

Consultation relative à l'arrêté fédéral concernant le soutien apporté à la candidature, à la préparation et à la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038

Monsieur le Conseiller fédéral,

Référence faite à la consultation citée en titre, la Chambre vaudoise vous fait part de son engagement et de son soutien positif à la candidature suisse pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038. Nous vous remercions de nous avoir sollicité sur ce sujet hautement important pour notre pays, et plus particulièrement les régions concernées, y compris le Canton de Vaud, siège officiel du Comité international olympique.

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, représentante d'un large tissu économique vaudois, exprime son intérêt marqué en ce qui concerne l'organisation des Jeux olympiques en Suisse pour l'hiver 2038. Nous appuyons cette candidature pour des motifs évidents, à savoir le rayonnement de notre pays et des régions qui accueilleront les Jeux, mais également en raison des potentielles retombées économiques attendues et espérées pour de nombreux secteurs d'activités que nous défendons. L'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les commerces, mais également toutes les PME suisses et vaudoises qui s'impliqueront, de proche comme de loin, à la bonne réalisation et conduite des événements, devraient bénéficier positivement de la tenue des Jeux 2038. En tant que chambre de commerce, nous ne pouvons que nous réjouir de ces futurs avantages économiques (point 6.3).

La CVCI salue pleinement la volonté d'élaborer un nouveau concept de pays hôte, défendant une organisation décentralisée des Jeux avec l'utilisation d'infrastructures déjà existantes.

Quant aux modalités de soutien qui font l'objet de l'arrêté fédéral, celles-ci nous paraissent convenables, démontrant une juste maîtrise des dépenses publiques. Par ailleurs, les organisateurs semblent en être satisfaits.

Nous saluons également que le projet ne soit pas qualifié de projet d'importance majeure et ne sera donc pas soumis au référendum facultatif.

Compte tenu des éléments brièvement mentionnés ci-dessus, nous approuvons le projet d'arrêté soumis à consultation et réitérons notre soutien complet.

En vous remerciant de l'attention portée à ces quelques considérations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos salutations distinguées.

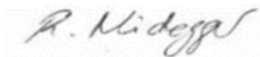
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Philippe Miauton



Directeur

Romaine Nidegger



Responsable du service politique